Docusign Envelope ID: 70D2D6C2-EED2-4FBF-A358-61716F5A3061

PROFIRST FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 600.000 euros
Siège social : 15 rue de la Paix, 75002 Paris
418 467 924 RCS Paris

(la « **Société** »)

_____

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
PRISES PAR L'ASSOCIEE UNIQUE
LE 30 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le trente septembre,

WMH PROJECT, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 4, Place des Saisons – Tour Alto – 92400 Courbevoie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 402 423 420, représentée par Monsieur Marc Fischer et Monsieur Franck Chaud, lesquels déclarent être dument habilités à l'effet des présentes,

Agissant en qualité d'associée unique de la Société (l'« **Associée Unique** »),

APRES AVOIR RAPPELE QUE :

L'Associée Unique entend adopter les décisions se rapportant à l'ordre du jour suivant :

- Prise d'acte de la démission du président de la Société et nomination du nouveau président de la Société ;
- Prise d'acte de la démission des directeurs généraux de la Société ;
- Modification de la dénomination sociale de la Société et modification corrélative de l'article 3 des statuts de la Société ;
- Refonte des statuts de la Société ; et
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

APRES AVOIR CONSTATE QUE :

- La société CONSEILS ASSOCIES SA (692 048 671 RCS Paris), commissaire aux comptes titulaire de la Société, sera informée des présentes décisions ;

- L'ensemble des documents prévus dans le cadre de la réunion par la loi et les statuts de la Société, a été communiqué à l'Associée Unique, ou tenu à sa disposition au siège social dans un délai suffisant pour permettre sa bonne information.

Docusign Envelope ID: 70D2D6C2-EED2-4FBF-A358-61716F5A3061

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique,

Après avoir pris connaissance de la lettre en date de ce jour par laquelle la société JP BRAUD notifie aux associés de la Société sa volonté de démissionner de ses fonctions de président de la Société, avec effet à compter de ce jour,

prend acte de la démission, avec effet à compter de ce jour, de ses fonctions de président de la Société, la remercie pour les services rendus,

nomme, en remplacement et conformément à l'article 8.1 des statuts de la Société, en qualité de nouveau président de la Société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

- **WMH & CO**, société par actions simplifiée, ayant son siège social situé 4 Place des Saisons – Tour Alto, 92400 Courbevoie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 940 738 578,

décide, en conséquence de ce qui précède et conformément à l'article 8.1 des statuts de la Société, que la société WMH & CO, en sa qualité de président de la Société ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions,

La société WMH & CO sera remboursée de ses frais de représentation et de déplacement, sur présentation des justificatifs,

prend acte que la société WMH & CO a d'ores et déjà déclaré accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées, ayant déclaré qu'elle satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les statuts de la Société pour l'exercice de ces fonctions et n'être atteint d'aucune incompatibilité ni interdiction susceptible d'empêcher sa nomination.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique,

Après avoir pris connaissance de la lettre en date de ce jour par laquelle la société N.S CONSEIL notifie aux associés de la Société sa volonté de démissionner de ses fonctions de directeur général de la Société, avec effet à compter de ce jour,

prend acte de la démission, avec effet à compter de ce jour, de ses fonctions de directeur général de la Société, la remercie pour les services rendus et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

TROISIEME DECISION

L'Associée Unique,

Après avoir pris connaissance de la lettre en date de ce jour par laquelle Monsieur Jean-Philippe Maes notifie aux associés de la Société sa volonté de démissionner de ses fonctions de directeur général de la Société, avec effet à compter de ce jour,

prend acte de la démission, avec effet à compter de ce jour, de ses fonctions de directeur général de

Docusign Envelope ID: 70D2D6C2-EED2-4FBF-A358-61716F5A3061

la Société, le remercie pour les services rendus, lui donne quitus et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

QUATRIEME DECISION

L'Associée Unique,

Après avoir pris connaissance de la lettre en date de ce jour par laquelle Monsieur Bernard Stas notifie aux associés de la Société sa volonté de démissionner de ses fonctions de directeur général de la Société, avec effet à compter de ce jour,

prend acte de la démission, avec effet à compter de ce jour, de ses fonctions de directeur général de la Société, le remercie pour les services rendus, lui donne quitus et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

CINQUIEME DECISION

L'Associée Unique,

Après avoir pris connaissance de la lettre en date de ce jour par laquelle Monsieur Bruno Pani notifie aux associés de la Société sa volonté de démissionner de ses fonctions de directeur général de la Société, avec effet à compter de ce jour,

prend acte de la démission, avec effet à compter de ce jour, de ses fonctions de directeur général de la Société, le remercie pour les services rendus, lui donne quitus et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

SIXIEME DECISION

L'Associée Unique,

décide de modifier la dénomination sociale de la Société qui devient, à compter de ce jour, « The Officin » ;

décide, en conséquence, de modifier l'Article 2 (*Dénomination sociale*) des statuts de la Société qui sera rédigé comme suit :

« **ARTICLE 2 – DENOMINATION**

*La dénomination de la Société est : **The Officin** »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

SEPTIEME DECISION

L'Associée Unique,

décide de procéder à une refonte intégrale des statuts de la Société avec effet ce jour,

adopte, en conséquence, article par article, puis dans leur ensemble, les statuts modifiés de la Société, dont le texte conforme figure en Annexe des présentes.

Docusign Envelope ID: 70D2D6C2-EED2-4FBF-A358-61716F5A3061

HUITIEME DECISION

L'Associée Unique,

décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des décisions adoptées aux termes des présentes décisions.

*
* *

Mis en ligne sur DocuSign le 30 septembre 2025,

Signé par : Marc Fische 4F2AC5F54A4342A...
DocuSigned by: Franck Chaud F603E115FBF048E...

WMH PROJECT
WMH & CO, président
par Monsieur Marc Fischer et Monsieur Franck Chaud

Docusign Envelope ID: 70D2D6C2-EED2-4FBF-A358-61716F5A3061

Annexe

Statuts refondus de la Société